

Affaire n°04-010318

Renforcement de la distribution d'eau potable sur les secteurs Dureau au Premier Village et Bras Piton) dans le cadre du plan de rattrapage des investissements publics Outre-Mer / FEI -Programmation 2018

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 22 février 2018 et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de : 20

Procuration (s):01

Absent (s): 08

Total des votes: 21

Secrétaire de séance : Priscilla ALOUETTE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



ALTHON

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 1" MARS

DEUX MILLE DIX-HUIT

L'an deux mille dix-huit le 1er mars à seize heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

PRÉSENTS: Marc Luc BOYER Maire - Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1" adjoint -Laurence FELICIDALI 2time adjointe - Gervile LAN YAN SHUN 3tmx adjoint - Sylvie ALMEIDAS SANTOS 4tme adjointe - Micheline ALAVIN 5tme adjointe - Yves PLANTE 6tm adjoint - Emmanuelle GONTHIER 7th adjointe - Jean Benoit ROBERT 8trs adjoint - Victorin LEGER conseiller municipal -André GONTHIER conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Jean Noël municipal - Jasmine ROBERT conseiller JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Ghislaine conseillère municipale -Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - Johnny PAYET conseiller municipal - Sabine IGOUFE conseillère municipal - Eric BOYER conseiller municipal

ABSENT(S): Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Aliette ROLLAND conseillère municipale - Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Mélissa MOGALIA conseillère municipale - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Jacques GUERIN conseiller municipal.

PROCURATION(S): René HOAREAU conseiller municipal à Ghislaine DORO conseillère municipale

Date de télétransmission : 05/03/2018 Date de réception préfecture : 05/03/2018

Affaire n°04-010318

Renforcement de la distribution d'eau potable sur les secteurs Dureau au Premier Village et Bras Piton) dans le cadre du plan de rattrapage des investissements publics Outre-Mer / FEI - Programmation 2018

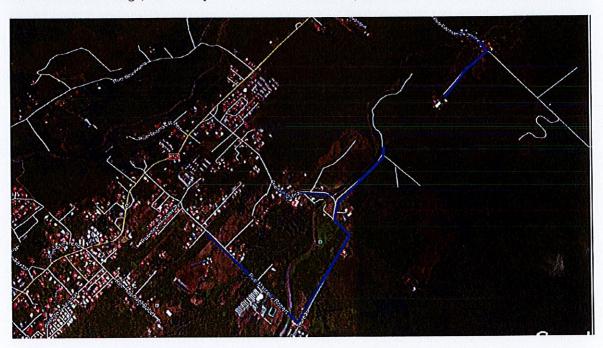
Le Maire expose à l'Assemblée que la Commune a révisé son schéma directeur d'eau potable afin notamment de déterminer un programme de travaux à réaliser sur les cinq prochaines années. Ce schéma préconise d'une part, de renforcer et de renouveler des canalisations pour remplacer les canalisations trop anciennes et généralement génératrices de fuites et d'autre part, d'adapter le réseau à l'évolution démographique particulièrement dynamique de la Commune.

La Collectivité a été sollicitée par courriel le 28 décembre 2017 sur un appel à projet pour le Fonds Exceptionnel d'Investissement 2018 (FEI), avec une date limite fixée au 5 janvier 2018 pour présenter les dossiers le plus complètement possible.

Afin de réaliser ces travaux, il convient de solliciter les financements de l'Etat dans le cadre du Plan de Rattrapage des Investissements Publics Outre-Mer Programme 2018.

Les deux secteurs concernés sont :

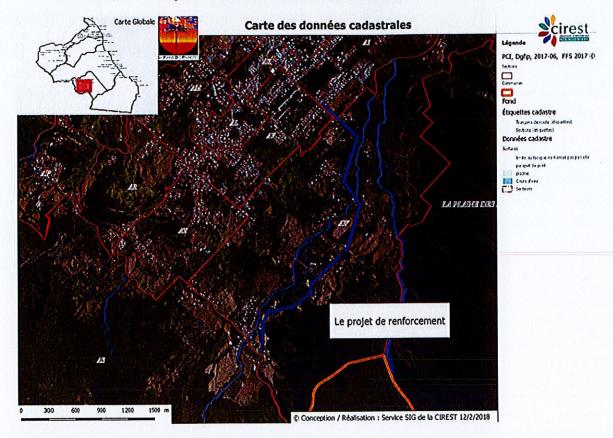
> Dureau au Premier Village, zone comprise entre les rues Marcelly ROBERT et Baptiste DEGHOUTTO



Plan de situation des réseaux à renforcer sur le secteur de Dureau

Date de télétransmission : 05/03/2018 Date de réception préfecture : 05/03/2018

> Bras Piton, zone comprises entre les rues EVAN et CARRON



Plan de situation des réseaux à renforcer sur Bras-Piton

I - Renforcement du secteur Dureau

Le développement démographique de ce secteur oblige la Collectivité à renforcer une partie du réseau de distribution, qui, par ailleurs, est rendu nécessaire compte tenu des nombreuses fuites constatées régulièrement sur le linéaire concerné par les travaux. Il s'agit d'augmenter le diamètre des canalisations existantes.

2 - Renforcement de la distribution sur le secteur de Bras Piton

La Commune est concernée par un risque sanitaire important que la Municipalité souhaite résorber dans les meilleurs délais. C'est ainsi que le forage de Bras Piton sera renforcé cette année afin d'augmenter la capacité de production de 40 % consistant à passer de 50 à 70 m³/heure. Cette opération consiste à renforcer toute la distribution du secteur afin d'alimenter gravitairement en toute sécurité le secteur des écoles en eaux de forage, exempte de pollution.

Le Maire précise à l'Assemblée que le coût total du projet s'élève à 1 516 557,37 € HT dont 1 213 245,90 € (soit 80 % du montant HT) de subvention à solliciter à l'Etat dans le cadre du Plan de Rattrapage des Investissements Publics Outre-Mer Programme 2018.

Cet investissement sera porté par le budget annexe de l'eau.

Le Plan de financement se définit comme suit :

| Origine | Taux | Montant total HT |
|-----------------------------------|-------|--|
| Etat FEI - Plan de rattrapage des | 80 % | 1 213 245,90 € |
| Investissements outre-mer | | |
| Commune | 20 % | Accusé de reception en préfecture |
| Montant HT | | 974-219 1 4 5165-357 8 37 0 6 -ФСМ04-010318- |
| TVA | 8,5 % | Date de téleran SMZ siZn €05/03/2018 |
| Montant Total TTC | | Date de réception préparture : 05/03/2018 |

Le Maire précise que les travaux pourraient démarrer au mois de juillet/août 2018 et pourraient s'achever en mars/avril 2019. La mise en service de l'équipement devrait pouvoir se faire en avril 2019, après les essais et mise en route du forage d'une capacité de 70 m³/heure.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipale à l'UNANIMITE,

APPROUVE le plan de financement des travaux,

AUTORISE le Maire à solliciter l'Etat et signer la convention y afférente pour le financement de cette opération, au titre du FEI 2018,

AUTORISE le Maire, ou en son absence, l'Adjoint délégué, à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,

....

Date de télétransmission : 05/03/2018 Date de réception préfecture : 05/03/2018